



DEPARTEMENT DU VAR

---

COMMUNE DE LA CROIX VALMER

---

REVISION DU PLAN  
D'OCCUPATION DES SOLS  
VALANT  
PLAN LOCAL D'URBANISME

***4Dc Arrêté préfectoral relatif aux voies  
bruyantes***

Arrêté préfectoral du 7/06/2000

POS approuvé le 30/11/1978  
Révision n°1 du POS approuvée le 28/02/1989  
Révision n°2 du POS approuvée le 30/04/1998  
Révision simplifiée du POS approuvée le 2/05/2005  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2007 approuvant les dispositions du projet de révision n°3  
du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du 10 mai 2007.



PREFECTURE DU VAR

**ARRETE**

07 JUIN 2000

**CLASSEMENT DES VOIES BRUYANTES**

**VOIES INTERURBAINES SAUF AUTOROUTES**

Le Préfet du département du VAR

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 Décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le décret n° 95-20 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,

Vu le décret n° 95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 9 Janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté du 30 Mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu l'avis des communes suite à leur consultation en date du 26 Avril 1999

Arrête :

**Article 1**

Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 Mai 1996 susvisé sont applicables dans le département du VAR aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

## Article 2

Le tableau, annexé, donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 Mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le type de tissu urbain.

(voir annexe 1)

Il est précisé que la largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau annexé, comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

## Article 3

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit, mentionnés à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 Mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 Janvier 1995 susvisé.

## Article 4

Le présent arrêté fait l'objet d'une mention au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

## Article 5

Les communes intéressées par le présent arrêté sont :

ADRETS de L'ESTEREL (LES)	MONTAUROUX
ARCS (LES)	MOTTE (LA)
CALLIAN	MUY (LE)
CAVALAIRE sur MER	PUGET sur ARGENS
CANNET des MAURES (LE)	RAMATUELLE
COGOLIN	RAYOL-CANADEL sur MER (LE)
CROIX-VALMER (LA)	ROQUEBRUNE sur ARGENS
DRAGUIGNAN	THORONET (LE)
FAYENCE	SALERNES
FIGANIERES	SAINTE-MAXIME
FLAYOSC	SAINT-RAPHAEL
FREJUS	SAINT-TROPEZ
GARDE-FREINET (LA)	TANNERON
GASSIN	TARADEAU
GRIMAUD	TOURRETTES
LORGUES	TRANS en PROVENCE
LUC (LE)	VIDAUBAN
MOLE (LA)	VILLECROZE

**Article 6**

Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie des communes visées à l'article 5 pendant un mois au minimum.

**Article 7**

Le présent arrêté doit être annexé par Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5 au plan d'occupation des sols.

Les secteurs affectés par le bruit, définis à l'article 2, doivent être reportés par Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5 dans les documents graphiques du plan d'occupation des sols.

**Article 8**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DRAGUIGNAN
- Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5
- Monsieur le Directeur départemental de l'Équipement.

**Article 9**

Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan, Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5, et Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

07 JUIN 2000

LE PREFET

Signé : Daniel CANEPA



POUR AMPLIATION  
L'Attaché Principal, Chef de Bureau

  
Jean-Claude LE DUFF

# Voies interurbaines - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon			Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu ("rue en U" ou "ouvert")
		Origine	Extrémité	Limite zone			
RD559	LE RAYOL-CANADEL LE RAYOL-CANADEL LE RAYOL-CANADEL LE RAYOL-CANADEL LE RAYOL-CANADEL, CAVALLAIRE CAVALLAIRE CAVALLAIRE CAVALLAIRE CAVALLAIRE, LA CROIX-VALMER LA CROIX-VALMER LA CROIX-VALMER LA CROIX-VALMER, GASSIN GASSIN GASSIN GASSIN GASSIN	Limite zone Toulon	Début agglo le Canadel	Début zone 30	3	100 m	ouvert
		Début agglo le Canadel	Fin agglo le Canadel	100m av. déb. agglo le Rayol - Début zone 30	3	100 m	ouvert
		Fin agglo le Canadel	Début zone 30	800m ap. déb. agglo le Rayol - Fin zone 30	3	100 m	ouvert
		Fin zone 30	Fin agglo le Rayol	1000m avant début agglo Cavalaire	4	30 m	ouvert
		1000m avant début agglo Cavalaire	Début agglo Cavalaire - Début sens unique	Début agglo Cavalaire - Début sens unique	3	100 m	ouvert
		Début agglo Cavalaire - Début sens unique	Fin sens unique	Fin sens unique	4	30 m	ouvert
		Fin sens unique	Fin agglo Cavalaire	600m avant fin agglo Cavalaire	4	30 m	ouvert
		600m avant fin agglo Cavalaire	Fin agglo Cavalaire	Fin agglo Cavalaire - Début zone 70	3	100 m	ouvert
		Fin agglo Cavalaire	Début zone 70	Début agglo la Croix-Valmer	3	100 m	ouvert
		Début agglo la Croix-Valmer	Fin agglo la Croix-Valmer	lieu-dit Goubenet - Fin zone 70	3	100 m	ouvert
Fin agglo la Croix-Valmer	Fin zone 70	900m avant la RN98 - 100m avant feu	3	100 m	ouvert		
100m avant feu	100m après feu	100m après feu	3	100 m	ouvert		
100m après feu	100m avant RN98	100m avant RN98	3	100 m	ouvert		
100m avant RN98	100m avant RN98	100m avant RN98	4	30 m	ouvert		
RD560	SALERNES SALERNES, VILLECROZE VILLECROZE	RD31	Fin agglo Salernes	Fin agglo Salernes	4	30 m	ouvert
		Fin agglo Salernes	Fin zone 70	Fin zone 70	4	30 m	ouvert
RD562	LE THORONET LORGUES LORGUES LORGUES LORGUES LORGUES, DRAGUIGNAN FAYENCE, TOURRETTES TOURRETTES TOURRETTES, CALLIAN CALLIAN, MONTAURoux MONTAURoux MONTAURoux MONTAURoux MONTAURoux MONTAURoux MONTAURoux MONTAURoux MONTAURoux	Limite zone Brignoles - 250m avant le RD31	Limite zone Draguignan	Limite zone Draguignan	4	30 m	ouvert
		Limite zone Brignoles	Début agglo Lorgues	Début agglo Lorgues	4	30 m	ouvert
		Début agglo Lorgues	RD10	RD10	4	30 m	ouvert
		Fin agglo Lorgues	RD563	Fin agglo Lorgues	4	30 m	ouvert
		RD563	RD19	RD19	4	30 m	ouvert
		RD19	100m avant RD56	100m avant RD56	3	100 m	ouvert
		100m avant RD56	200m après RD56	200m après RD56	3	100 m	ouvert
		200m après RD56	Début route à 3 voies	Début route à 3 voies	3	100 m	ouvert
		Début route à 3 voies	Fin route à 3 voies	Fin route à 3 voies	3	100 m	ouvert
		Fin route à 3 voies	RD37	RD37	3	100 m	ouvert
		RD37	Début zone 60	Début zone 60	4	100 m	ouvert
		Début zone 60	600m avant RD94	600m avant RD94	4	100 m	ouvert
		600m avant RD94	100m avant limite Alpes-Maritimes	100m avant limite Alpes-Maritimes	3	100 m	ouvert
		100m avant limite Alpes-Maritimes	Limite Alpes-Maritimes	Limite Alpes-Maritimes	4	30 m	ouvert
		Limite Alpes-Maritimes	RD19	400m après le RD19	4	30 m	ouvert
		RD19	400m après le RD19	100m avant feu	4	30 m	ouvert
		400m après le RD19	100m avant feu	100m après feu	4	30 m	ouvert
100m avant feu	100m après feu	Fin agglo Fayence	4	30 m	ouvert		
100m après feu	Fin agglo Fayence	500m avant RD562	4	30 m	ouvert		
Fin agglo Fayence	500m avant RD562	RD562	4	30 m	ouvert		
500m avant RD562	RD562	RD562	4	30 m	ouvert		
RD825	LE MUY LE MUY	RN7	100m après RD25	100m après RD25	3	100 m	ouvert
		LE MUY	100m après RD25	RN7	3	100 m	ouvert
RD837	LES-ADRETS-DE-LESTEREL LES-ADRETS-DE-LESTEREL	A8	Fin limitation à 70 km/h	Fin limitation à 70 km/h	4	30 m	ouvert
		LES-ADRETS-DE-LESTEREL	Fin limitation à 70 km/h	Entrée agglo les-Adrets-de-l'Estérel	4	30 m	ouvert
RD955	DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	RD49	Début agglo Draguignan	Début agglo Draguignan	3	100 m	ouvert
		DRAGUIGNAN	Début agglo Draguignan	100m avant feu	4	30 m	ouvert
		DRAGUIGNAN	100m avant feu	100m après feu	4	30 m	ouvert
		DRAGUIGNAN	100m après feu	RD557	4	30 m	ouvert
		DRAGUIGNAN	RD557	RD557	4	30 m	ouvert
ex RD955	DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	RD955	100m avant feu	100m avant feu	4	30 m	ouvert
		DRAGUIGNAN	100m avant feu	100m après feu	4	30 m	ouvert
		DRAGUIGNAN	100m après feu	RD555/RD562	4	30 m	ouvert
		DRAGUIGNAN	RD555/RD562	RD555/RD562	4	30 m	ouvert



## Voies interurbaines - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu ("rue en U" ou "ouvert")
		Origine	Extrémité			
RD4	FREJUS FREJUS FREJUS	RN7	100m après feu	4	30 m	ouvert
		100m après feu	Fin agglo Fréjus	4	30 m	ouvert
		Fin agglo Fréjus	Giratoire A8	4	30 m	ouvert
				4		
RD7	ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS, FREJUS ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS, FREJUS	Début agglo Roquebrunne-sur-Argens	Début agglo Roquebrunne-sur-Argens	3	100 m	ouvert
		Fin agglo Roquebrunne-sur-Argens	Fin agglo Roquebrunne-sur-Argens	3	100 m	ouvert
		100m avant RD8	100m avant RD8	3	100 m	ouvert
		Début agglo Saint-Aygulf	Début agglo Saint-Aygulf	4	30 m	ouvert
RD8	FREJUS FREJUS FREJUS	RN7	Fin agglo Fréjus	4	30 m	ouvert
		100m avant pont sur l'Argens	100m avant pont sur l'Argens	3	100 m	ouvert
		100m après pont sur l'Argens	100m après pont sur l'Argens	4	30 m	ouvert
				3	100 m	ouvert
RD10	LORGUES LORGUES, TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU	RDS62	Fin agglo Lorgues	4	30 m	ouvert
		600m avant début agglo Taradeau	600m avant début agglo Taradeau	4	30 m	ouvert
		Début agglo Taradeau	Début agglo Taradeau	4	30 m	ouvert
		Fin de pente	Fin de pente	4	30 m	ouvert
		RD73	Fin agglo Taradeau	4	30 m	ouvert
		Fin agglo Taradeau	Fin agglo Taradeau	4	30 m	ouvert
		Chemin du rocher	Chemin du rocher	4	30 m	ouvert
				4		
		RDS58	300m après le RD558	3	100 m	ouvert
		100m avant le RD61	100m avant le RD61	3	100 m	ouvert
		200m avant le RD61	200m avant le RD61	3	100 m	ouvert
		400m avant la RN98	400m avant la RN98	3	100 m	ouvert
RD19	TOURETTES FAYENCE	RDS62	Début agglo Fayence	3	100 m	ouvert
				4	30 m	ouvert
RD25	LE MUY LE MUY LE MUY LE MUY LE MUY LE MUY LE MUY, SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME	RDS62	Début agglo Fayence	3	100 m	ouvert
		RDS58	Début route à 3 voies	3	100 m	ouvert
		100m avant le RD61	400m après début route à 3 voies	3	100 m	ouvert
		200m avant le RD61	800m après fin route à 3 voies	3	100 m	ouvert
		400m avant la RN98	100m après fin de pente	3	100 m	ouvert
			500m après début de pente	3	100 m	ouvert
			RD44	3	100 m	ouvert
			Fin de pente	3	100 m	ouvert
			Début zone 70	3	100 m	ouvert
			RD74	3	100 m	ouvert
			Début agglo Sainte-Maxime	3	100 m	ouvert
			700m avant la RN98	3	100 m	ouvert
	400m avant la RN98	3	100 m	ouvert		
	RD98	3	100 m	ouvert		
RD37	FREJUS FREJUS FREJUS LES ADRETS-DE-L'ESTEREL LES ADRETS-DE-L'ESTEREL LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, TANNERON TANNERON TANNERON TANNERON, MONTAURoux	RN7	Fin agglo Fréjus	3	100 m	ouvert
		900m avant le RD637	900m avant le RD637	3	100 m	ouvert
		RD837	RD837	2	250 m	ouvert
		Début zone 70	1000m après le RD837	3	100 m	ouvert
		Début zone 50	300m après début zone 70	4	30 m	ouvert
		Fin zone 50	500m après début zone 50	4	30 m	ouvert
		Fin zone 70	500m après fin zone 50	4	30 m	ouvert
		RD38	RD38	3	100 m	ouvert
			RD562	3	100 m	ouvert
				3	100 m	ouvert
				3	100 m	ouvert

## Voies interurbaines - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu ("rue en U" ou "ouvert")
		Origine	Extrémité			
RD48	COGOLIN COGOLIN	RD558 Fin agglo Cogolin	Fin agglo Cogolin 700m après fin agglo Cogolin	4 3	30 m 100 m	ouvert ouvert
RD54	FIGANIERES LA MOTTE LA MOTTE, DRAGUIGNAN TRANS-EN-PROVENCE TRANS-EN-PROVENCE TRANS-EN-PROVENCE, LA MOTTE	RD562 Début 3 voies Fin 3 voies Début 3 voies Fin 3 voies RD47	Début 3 voies Fin 3 voies Début 3 voies Fin 3 voies RD47 RD555	3 3 3 3 3 3	100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD59	DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	RN555 100m après la RN555 600m avant fin agglo Draguignan 300m avant fin agglo Draguignan 200m avant fin agglo Draguignan 800m avant RD54 350m avant RD55	100m après la RN555 600m avant fin agglo Draguignan 300m avant fin agglo Draguignan 200m avant fin agglo Draguignan 800m avant RD54 350m avant RD55	4 4 4 4 4 3 3	30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD61	GRIMAUD, COGOLIN GASSIN, RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE	RD14 RN98A Début zone 70 Début zone 50 Fin zone 50 Début agglo Ramatuelle Début zone 30 Fin zone 30	RN98 Début zone 70 300m après début zone 70 500m avant agglo Ramatuelle Début agglo Ramatuelle Début zone 30 Fin zone 30 RD93	3 4 4 4 4 4 4 4	100 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD74	PLAN-DE-LA-TOUR PLAN-DE-LA-TOUR PLAN-DE-LA-TOUR, SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME	RD44 Fin agglo Plan-de-la-Tour Début zone 70 Fin zone 70	Fin agglo Plan-de-la-Tour Début zone 70 Fin zone 70 RD25	4 4 4 4	30 m 30 m 30 m 30 m	ouvert ouvert ouvert ouvert
RD93	SAINT-TROPEZ SAINT-TROPEZ, RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE	RD98A 200m avant limite commune Saint-Tropez Début de pente Fin de pente Début zone 70 Fin zone 70	200m avant limite commune Saint-Tropez Ancienne carrière Pampelonne Lieu-dit Les Sallettes Lieu-dit Mistral 200m après début zone 70 RD61	4 3 3 3 3 3	30 m 100 m 100 m 100 m 30 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD98A	COGOLIN, GASSIN COGOLIN, GASSIN GASSIN GASSIN GASSIN GASSIN GASSIN	RN98 100m après feu Début zone 70 100m avant feu 100m après feu 100m après feu RD61 Début zone 70 Fin zone 70	100m après feu 500m avant RD61 100m avant feu 100m après feu RD61 600m après le RD61 600m avant début agglo Saint-Tropez Début agglo Saint-Tropez 100m avant feu	3 2 3 3 3 2 3 3	100 m 250 m 100 m 100 m 100 m 250 m 100 m 250 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD98B	SAINT-TROPEZ SAINT-TROPEZ FREJUS	Début agglo Saint-Tropez 100m avant feu RN98	Musée Saint-Tropez Gratoire	3 3 4	100 m 100 m 30 m	ouvert ouvert ouvert

## Voies interurbaines - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu ("rue en U" ou "ouvert")
		Origine	Extrémité			
RD98C	SAINT-RAPHAEL SAINT-RAPHAEL, FREJUS	RN98 100m avant fin agglo Saint-Raphael 100m après début agglo Fréjus 100m avant feu 100m après feu Début zone 40	100m avant fin agglo Saint-Raphael 100m après début agglo Fréjus 100m avant feu 100m après feu Début zone 40 Fréjus-centre, fin rue Grisolle	3 3 3 3 3	100 m 100 m 100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD100	FREJUS FREJUS, SAINT-RAPHAEL FREJUS, SAINT-RAPHAEL	RN7 400m après RN7 1000m après RN8 1000m après fin agglo Fréjus	400m après RN7 1000m après RN8 1000m après fin agglo Fréjus RD37	4 4 3 3	30 m 30 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert
RD125	LE MUY LE MUY LE MUY	RN555 Début pont sur l'Argens 300m après pont sur l'Argens	Début pont sur l'Argens 300m après pont sur l'Argens RD25	3 3 3	100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert
RD231	SALERNES	RD560	RD31	4	30 m	ouvert
RD555	TRANS-EN-PROVENCE TRANS-EN-PROVENCE, LES ARCS	RN555 Fin agglo Trans-en-Provence 150m avant ex RD555 - Début zone 70 250m après ex RD555 - Fin zone 70	Fin agglo Trans-en-Provence 150m avant ex RD555 - Début zone 70 250m après ex RD555 - Fin zone 70 200m avant RD91 200m après RD91 RN7	3 3 3 3 3	100 m 100 m 100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD557	FLAYOSC, DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	Début agglo Flayosc Fin agglo Flayosc Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	Fin agglo Flayosc Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555 RN555	3 3 3 3 3 3	100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD558	LE CANNET-DES-MAURES LE CANNET-DES-MAURES, LA GARDE-FREINET LA GARDE-FREINET LA GARDE-FREINET LA GARDE-FREINET LA GARDE-FREINET LA GARDE-FREINET GRIMAUD GRIMAUD GRIMAUD GRIMAUD COGOLIN COGOLIN COGOLIN	Giratoire RN7 Pont sur l'Allie Entrée agglo la Garde-Freinet Début rue en U Fin rue en U RD75 Fin agglo la Garde-Freinet 200m avant RD48 1100m avant début agglo Grimaud	Pont sur l'Allie Entrée agglo la Garde-Freinet Début rue en U Fin rue en U RD75 Fin agglo la Garde-Freinet 200m avant RD48 1100m avant début agglo Grimaud Début agglo Grimaud 700m ap. déb. agglo, début zone 30 200m ap. déb. zone, fin zone 30 Fin agglo Grimaud Début agglo Cogolin Début rue en U Fin rue en U RN98	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	30 m 30 m 30 m 100 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 100 m 30 m	ouvert ouvert rue en U ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert rue en U ouvert

